

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2015**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le quatre février deux mille quinze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le dix février deux mille quinze à vingt heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Étaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, T. NAPOLY, C. MARAZANO, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir : J. N'GALLE-EBOA (à D. LAFON), S. CROCI (à C. BIGRET), M. FOULARD (à S. LE ROUZES), C. ALVARO (à M. FAYE), A. SOMMIER (à D. BEKIARI), G. MERGY (à P. BUCHET)

Absents excusés : JJ. FREDOUILLE

Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le 19 décembre 2014 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **Adoption du procès-verbal**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2014.

➤ **DEMOCRATIE**

1 – Approbation du nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal.

[Mme MARAZANO, Mme SOMMIER (pouvoir à Mme BEKIARI), Mme ZINGER, M. BUCHET, M. CICERONE, M. MERGY (pouvoir à M. BUCHET, Mme BEKIARI votent contre]

➤ **FINANCES**

2 - Modification des AP/CP – Réhabilitation de l'aile Ouest du Château Ste Barbe

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réviser l'Autorisation de Programme (AP) de la réhabilitation de l'aile ouest du château Sainte Barbe (Maison des associations) et la répartition des crédits de paiements (CP) des AP comme suit :

Réhabilitation de l'aile ouest du château Sainte Barbe (Maison des associations)

Montant global de l'AP	2 869 981.17
------------------------	--------------

CP Antérieurs	59 599.53 €
CP 2013	1 846 843.48 €
CP 2014	904 627,37 €
CP 2015	58 910.79 €
TOTAL	2 869 981.17 €

FINANCEMENT

Autofinancement / emprunt	1 230 968.74 €
Subvention	1 186 646,00 €
Récupération T.V.A.	452 366.43 €
TOTAL	2 869 981.17 €

➤ INTERCOMMUNALITE

3 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 15 décembre 2014

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 15 décembre 2014.

[Mme MARAZANO, Mme SOMMIER (pouvoir à Mme BEKIARI), Mme ZINGER, M. BUCHET, M. CICERONE, M. MERGY (pouvoir à M. BUCHET, Mme BEKIARI votent contre]

➤ LOGEMENT

4 – Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Fontenay-aux-Roses et Hauts-de-Seine Habitat OPH pour la réalisation d'une étude urbaine sur le site dit « Les Paradis »

A la majorité absolue, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Fontenay-aux-Roses et Hauts-de-Seine Habitat OPH pour la réalisation d'une étude urbaine sur le site dit « Les Paradis »,
- de donner compétence à Monsieur le Maire pour désigner, par arrêté, les membres représentant la Ville au sein du comité technique et du comité de pilotage,
- sont désignés M. Lafon (titulaire) et M. Faye (suppléant) pour représenter la Ville au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande.

[Mme MARAZANO, Mme SOMMIER (pouvoir à Mme BEKIARI), Mme ZINGER, M. BUCHET, M. CICERONE, M. MERGY (pouvoir à M. BUCHET, Mme BEKIARI s'abstiennent]

➤ URBANISME – TRAVAUX - AMENAGEMENT

5 - Conventions financières entre le SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) et la Ville de Fontenay-aux-Roses pour l'enfouissement des réseaux (Orange et NC Numericable) - Rues des Benards, Marinières et Gambetta

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les conventions financières avec le SIPPAREC relatives à l'enfouissement des réseaux électroniques d'Orange de de NC Numericable dans le cadre de la réalisation